

Section Académique de Dijon
Le Secrétariat académique

A Madame le Recteur de l'Académie de Dijon,
Rectorat de l'Académie,
51, rue Monge
21000 DIJON

Objet : formation initiale et continue des personnels.

Madame le Recteur,

Lors du CTPA du 24 mars, vous nous avez informés de la suppression d'heures postes pour l'IUFM et la DAAEFOP : 7,77 + 2,50 ETP.

Nous avons alors bien évidemment protesté contre cette mesure. Cette protestation a également été portée au niveau national par le SNES et la FSU. Le ministre vient de prendre la décision de maintenir le potentiel de formation des IUFM et vous en avez été informé.

Nous vous demandons donc de redonner à l'IUFM et à la DAAEFOP les moyens nécessaires en heures postes pour assurer la formation initiale et continue des personnels.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Recteur, l'expression de notre profond dévouement au service public de l'Education Nationale.

Pascal Meunier



Co-secrétaire-académique du SNES-FSU